

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S EN DATE DU 15 MARS 2024

Nombre de
Membres : 11

En exercice : 11 L'an deux mille vingt-quatre
le : 15 mars

Présents : 9 Le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de STE FOY
L'ARGENTIERE

Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire

Secrétaire élu : Robert JOASSARD

Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 février 2024.

Compte rendu affiché le : 19 mars 2024.

Présents : Mme BERGER K. / BUFFARD G. / Mme BERTHOLON D. /
JOASSARD R. / Mme MOZGALA P. / Mme COLLOMB C. / BERGER R. /
Mme THOLLET M-L. / Mme MAZARD M. /

Absente excusée : Mme BORRA A (pouvoir donné à Karine BERGER)

Démissionnaire : Mme Béatrice TRENCHAT

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance le vendredi 15 mars 2024 à dix-sept heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Présidente.

Madame Marie-Pierre GUICHERD, responsable du service mobilité de la CCMDL et Monsieur Jérémy PICOLET, alternant dans ce même service, présentent aux membres du CCAS un projet qui pourrait être mis en place à titre expérimental sur sept communes de la CCMDL, dont la nôtre.

Il s'agit de trouver une alternative au service de transport social des Monts du Lyonnais qui coûte plus de 200 000 € par an à la Communauté de Communes et qui, de par, notamment, ses critères d'éligibilité, (conditions de ressources et absence de voiture dans le foyer) a révélé les limites de ce dispositif.

Ce projet de covoiturage solidaire serait à destination des personnes empêchées dans leur mobilité et qui seraient prêtes à changer de dispositif pour un transport plus large. Il s'appuierait sur des solidarités qui existent déjà et pourrait être mis en place à partir de septembre 2024. Son but serait d'offrir une solution de mobilité pour tous et de soulager le transport social.

Le service mobilité de la CCMDL mettrait en place une plateforme téléphonique où les « covoitureurs » et les « covoiturés » seraient mis en relation à partir d'une base de données sur laquelle ils se seraient inscrits au préalable.

Un questionnaire à destination de la population pourrait être inséré dans un flyer, ou mis en ligne sur notre site Internet, ou distribué lors du Forum des Associations afin de déterminer le nombre de personnes potentiellement intéressées par ce service, et de définir leurs besoins. Une animation pourrait être réalisée sur nos marchés forains.

Les membres du CCAS échangent entre eux sur ce nouveau service auquel ils sont favorables. Madame le Maire souligne qu'il pourrait contribuer à développer l'entraide sur la commune.

Madame la Présidente excuse l'absence d'Alexandra BORRA qui lui a donné pouvoir.

Madame la Présidente précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Robert JOASSARD se propose d'être secrétaire.

Madame la Présidente précise que la nomenclature comptable a changé pour 2024. Aussi, la présentation des documents budgétaires, cette année, diffère par rapport aux autres années, du fait de ce changement. En effet, le CA qui a été établi avec la nomenclature comptable M14 est présenté sur un document à part. Le BP 2024 établi avec la nomenclature M57 figure, seul, sur un document qui présente 2 colonnes avec des zéros concernant les prévisions et les réalisations 2023, données qui n'ont pu être reportées puisque établies sous une nomenclature différente.

Compte de Gestion et Compte Administratif 2023

Madame la Présidente présente le CA et sort de la salle. Monsieur Raymond BERGER, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif 2023 qui se présente ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 12 352.37 €
Dépenses : 5 323.77 €
Excédent : 7 028.60 €

Investissement

Recettes : 14 950.79 €
Dépenses : 0.00 €
Excédent : 14 950.79 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif, pour l'exercice 2023.

Madame la Présidente réintègre la salle. Elle précise que ces sommes sont identiques au compte de gestion établi par le receveur municipal.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion du receveur.

Budget Primitif 2024

Madame la Présidente présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 13 628.60 €
Section d'investissement : 14 950.79 €

Le budget primitif est voté à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

- **Remerciements :** Madame le Maire fait part de nombreux messages de remerciements à l'occasion de la distribution des Colis de Noël. Les membres du CCAS souhaitent, cette année encore, maintenir conjointement la distribution des colis et l'organisation du repas des anciens (offert par la Commune). Sainte-Foy est la seule commune à procéder ainsi.
- Madame le Maire fait part de la démission de Madame Béatrice TRENCHAT de ses fonctions de conseillère municipale. Elle la remercie pour son engagement et le travail réalisé au sein du CCAS. Un nouveau membre élu du CCAS sera désigné lors de la réunion du Conseil Municipal du mois d'avril.

La séance est levée à 19h00.

LA PRESIDENTE,
Karine BERGER.

